

Si mes prévisions sont exactes,
Je pourrai établir d'une
manière complète la généalogie
de cette famille.

En me répondant veuillez
aussi me dire quelle serait la
consistance de cette succession
en valeur de dollars et si la
demande en restitution ne
se trouve pas prescrite, et
le décès de Joseph Vallière
remontant en 1797, l'ou
n'est il pas périmé?

Dès que j'aurai reçu votre
réponse, j'aviserais au moyen
de terminer mes recherches.

agréer l'assurance de mes
sentiments les plus distingués
Bryant

Eugène-François Buquin, Notaire

Rue des Vieux-Jésuites N.° 13.

Grenoble, le 17 août 1878

Reçu 6 Sept 78

Monsieur

Souscriviez il y a environ deux ans
à m Bernard de Marigny de Morestel
une lettre pour lui demander des
renseignements relatifs à la succession
de Joseph Vallière d'Antherive
d'ici de la Nouvelle-Orléans
en 1797.

Dans cette lettre vous affirmiez
que le dit Joseph Vallière
avait eu quatre frères venus
en Amérique Louisiane, dont trois
y seraient morts et l'autre était